

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : 13 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

**PRESENTS : Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, Mme DORIZON Betty, Mme BREJEON épouse LAMY Gaëlle, M. AIRAULT Stéphane, M. JACSON Fabrice, Mme JANNETEAU Lysiane.**

**ABSENTS EXCUSES : M. BUROT Pascal, Mme MICHAUT Bernadette, Mme MONORY Myriam, M. FALOURD Claude, M. LE STRAT Yann, Mme CHARETIER Jeanne qui ont donné procuration respectivement à Mme GUIDAL Valérie, Mme BREJEON épouse LAMY Gaëlle, AIRAULT Stéphane, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise et Mme JANNETEAU Lysiane.**

**Mme le Maire ouvre la séance à 19h30.**

---

**1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2023**

Adopté à l'unanimité

---

**2 - Désignation du référent déontologue de l' élu local**

Il est proposé au Conseil municipal de **désigner Monsieur Fabien BOTTINI**, Docteur en droit public et professeur des Universités, **pour exercer cette mission jusqu'au 31 décembre 2026.**

Conformément au décret n°2022-1520, il doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures. Le référent doit étudier les éléments transmis par l' élu, peut demander des informations complémentaires et s'entretenir avec l' élu afin de préparer son conseil. Le référent communiquera l'avis à l' élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Il sera rémunéré par une indemnité de **vacation d'un montant de 80 euros par dossier**, conformément à l'arrêté du 6 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune directement au référent déontologue.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- **Désigne** Monsieur Fabien BOTTINI comme référent déontologue,
- **Accepte** le versement d'une vacation de 80 € par dossier, sur présentation des justificatifs,
- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire.

---

**3 - Tarifs communaux 2024**

Il est présenté au Conseil Municipal plusieurs hypothèses de hausses.

Pour des raisons de nuisances sonores et des consommations énergétiques trop importantes, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les modalités de location de la salle de La Halle.

**LE CHAPITEAU TOILÉ**

	2020	2021	2022	2023	2024
Habitants Hors commune	227	232	235	240	252
Habitants de la commune	153	156	158	161	169
Associations hors dimanche et jours fériés	73	74	75	77	81
Associations hors commune hors dimanche et jours fériés	97	99	100	102	107
Vin d'honneur	86	88	89	91	96
Forfait week-end, habitants de la commune	200	204	207	211	222
Forfait week-end, habitants hors commune	295	301	306	312	328
Caution	200	200	200	200	200

**LA HALLE**

	2020	2021	2022	2023	2024
Habitants Hors commune	195	199	202	203	213
Habitants de la commune	131	133	135	138	145
Associations hors dimanche et jours fériés	68	69	70	71	75
Associations hors commune hors dimanche et jours fériés	93	95	96	98	103
Vin d'honneur	63	65	66	67	70
Forfait week-end, habitants de la commune	175	179	182	186	195
Forfait week-end, habitants hors commune	247	252	256	261	274
Option ménage	66	67	68	69	72
Caution	150	150	150	150	150

**SALLE OLIVIER TIRANT**

	2020	2021	2022	2023	2024
Habitants Hors commune	141	144	146	149	156
Habitants de la commune	96	98	99	101	106
Associations Commune (réunion)	<b>Gratuit</b>				
Vin d'honneur	54	55	56	57	60
Forfait week-end, habitants de la commune	136	139	141	144	151
Forfait week-end, habitants hors commune	175	179	182	186	195
Option ménage	46	47	48	49	51
Caution	150	150	150	150	150

**SALLE DE LA BALLASTIÈRE**

	2020	2021	2022	2023	2024
Habitants Hors Commune	511	521	529	540	551
Habitants Commune	361	368	374	381	389
<b>Forfait week-end avec location de la salle samedi et dimanche</b>					
Habitants Hors Commune		950	964	983	1003
Habitants Commune		790	802	818	834
<b>Forfait week-end avec location de la salle samedi et dimanche et location du Chapiteau le samedi</b>					
Habitants Hors Commune		1050	1066	1087	1108
Habitants Commune		937	951	970	989
<b>Forfait week-end avec location de la salle et du Chapiteau samedi et dimanche</b>					
Habitants Hors Commune		1250	1269	1294	1320

Habitants Commune		1090	1106	1128	<b>1151</b>
<b>Forfait week-end avec location de la salle le samedi et location du Chapiteau le dimanche</b>					
Habitants Hors Commune	700	714	725	740	<b>755</b>
Habitants Commune	488	498	505	515	<b>525</b>
<b>Forfait week-end avec location de la salle le samedi et location du Chapiteau samedi et dimanche</b>					
Habitants Hors Commune	765	780	792	808	<b>824</b>
Habitants Commune	543	554	562	573	<b>584</b>
<b>Spectacle</b>					
Commune	340	347	352	359	<b>366</b>
Hors Commune	407	415	421	429	<b>436</b>
<b>Vin d'honneur</b>					
Commune	85	87	88	90	<b>92</b>
Hors Commune	106	108	110	112	<b>114</b>
<b>Arbre de Noël, Conférence/séminaire/AG, Exposition, Restaurateurs</b>					
Commune	212	216	219	223	<b>227</b>
Hors Commune	266	271	275	281	<b>287</b>
<b>Réveillon Dansant du Nouvel an</b>					
Commune	600	612	621	633	<b>646</b>
Hors Commune		700	711	725	<b>740</b>
<b>BAL MUSETTE</b>					
1 <sup>er</sup> BAL Commune	425	434	441	450	<b>459</b>
2 <sup>ème</sup> BAL Commune	365	372	378	386	<b>394</b>
3 <sup>ème</sup> BAL Commune	300	306	311	317	<b>323</b>
1 <sup>er</sup> BAL Hors Commune	500	510	518	528	<b>539</b>
2 <sup>ème</sup> BAL Hors Commune	405	413	419	427	<b>436</b>
3 <sup>ème</sup> BAL Hors Commune	340	347	352	359	<b>366</b>
<b>BAL DES MÉNAGES</b>					
Commune	340	347	352	359	<b>366</b>
Hors Commune	440	449	456	465	<b>474</b>
<b>Loto - Concours</b>					
Commune	153	156	158	161	<b>164</b>
Hors Commune	204	300	305	311	<b>317</b>
<b>Charges si gratuité de la salle</b>					
Hiver	83	85	86	88	<b>90</b>
Été	43	44	45	46	<b>48</b>
<b>Cautions</b>					
Salle	500	1500	1500	1500	<b>1500</b>
Ménage	80				
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Location Vidéoprojecteur	53	54	55	56	<b>59</b>
<b>Options ménage</b>					
Après un bal musette	82	84	85	87	<b>91</b>
<b>Le dimanche, après mariage, banquet, dîner dansant</b>					
Nettoyage et rangement tables et chaises	99	101	103	105	<b>110</b>
Ménage cuisine	67	68	69	70	<b>73</b>
Ménage salle (parquet, carrelage, sanitaires...)	208	212	215	219	<b>230</b>
<b>En semaine, après mariage, banquet, dîner dansant</b>					

Nettoyage et rangement tables et chaises	48	49	50	51	<b>54</b>
Ménage cuisine	34	35	36	37	<b>39</b>
Ménage salle (parquet, carrelage, sanitaires...)	104	106	108	110	<b>115</b>

## VILLAGE DE GÎTES

	1 semaine	2 semaines	3 semaines	1 mois
juillet & août la nuit supplémentaire	<b>476</b> <b>69</b>	<b>815</b> <b>60</b>	<b>1195</b> <b>47</b>	<b>1468</b> <b>50</b>
juin, septembre, vacances scolaires la nuit supplémentaire	<b>346</b> <b>51</b>	<b>600</b> <b>45</b>	<b>807</b> <b>40</b>	<b>990</b> <b>35</b>
autres mois la nuit supplémentaire	<b>296</b> <b>44</b>	<b>472</b> <b>35</b>	<b>584</b> <b>30</b>	<b>720</b> <b>27</b>

Pour les locations entre juin et septembre pour des travailleurs : application du tarif moyenne saison pour toute la période.

### FORFAITS WEEK END ET JOURS FÉRIÉS :

	juillet & août	juin, septembre & vacances scolaires	autres mois
<b>2 nuits</b>	<b>175 €</b>	<b>160 €</b>	<b>141 €</b>
<b>3 nuits</b>	<b>243 €</b>	<b>204 €</b>	<b>181 €</b>
<b>4 nuits</b>	<b>298 €</b>	<b>249 €</b>	<b>207 €</b>

### FORFAITS HORS WEEK END ET JOURS FÉRIÉS :

	juillet & août	autres mois
<b>2 nuits</b>	<b>150 €</b>	<b>117 €</b>
<b>3 nuits</b>	<b>188 €</b>	<b>150 €</b>
<b>4 nuits</b>	<b>246 €</b>	<b>188 €</b>

**LOCATIONS HORS WEEK-END ET JOURS FERIES, 3 OU 4 NUITS PAR SEMAINE AVEC MISE A DISPOSITION DU GITE, A PARTIR DE 2 SEMAINES CONSECUTIVES / CHARGES EN SUS**

	<u>septembre à juin</u>	<u>juillet-août</u>
3 nuits :	<b>150 € + charges</b>	<b>188 € + charges</b>
4 nuits :	<b>188 € + charges</b>	<b>246 € + charges</b>

DIVERS FORFAITS	2022	2023	2024
<b>FORFAIT UNE NUIT (réservé aux habitants de la commune)</b>	<b>67.00</b>	<b>68.00</b>	<b>71.00</b>
<b>FORFAIT UNE NUIT (randonneurs ou groupes) max 5 pers</b>	<b>74.00</b>	<b>75.00</b>	<b>79.00</b>
<b>LOCATION DE DRAPS ET LINGE DE TOILETTE</b>			
Draps : par lit et par semaine	<b>9.00</b>	<b>9.00</b>	<b>9.00</b>
Linge de toilette : par personne et par semaine	<b>5.00</b>	<b>5.00</b>	<b>5.00</b>
<b>FORFAIT MENAGE</b>	<b>60</b>		<b>63</b>
<b>Charges d'électricité : par kilowatt</b>	<b>0.10</b>	<b>0.20</b>	<b>0.20</b>
<b>Forfait animal domestique : par jour et par animal</b>	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>
<b>Ticket Lave-Linge</b>	<b>5.00</b>	<b>5.00</b>	<b>5.00</b>
<b>caution</b>	<b>250.00</b>	<b>250.00</b>	<b>250.00</b>

Taxe de séjour : tarif voté par la CCT : **0,70 €** par adulte et par nuit

## DROIT DE PLACE

	2022	2023	2024
Place Jean-Louis Noël	15	20	23
Cirque (2 jours)	50	60	63
Salle de La Ballastière avec électricité	15	20	23
Salle de La Ballastière sans électricité	11	15	18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Vote** les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **Décide** que la salle de LA HALLE sera proposée à la location uniquement pour des réservations en journée et exclusivement durant la période d'avril à octobre.

---

## 4 - Travaux de sécurisation dans la traversée de PASSAY

Il est rappelé que la nécessité de ces travaux qui consistent en la fermeture d'un fossé d'écoulement des eaux pluviales ouvert : pose de buses et de regards de visite – nivellement des accotements – pose de bordures et reprise de revêtement routier, avait déjà été invoquée au cours du précédent mandant et que des crédits ont été inscrits au budget 2023 pour leur réalisation.

Le montant de cette opération est estimé à 17 332.64 € HT – 20 799,17 € TTC.

Plan de financement prévisionnel sans CADS

Fonds de Solidarité CD79	50 %	8 666.32 €
Fonds de concours CCT	25 %	4 333.16 €
Autofinancement	25 %	4 333.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** les travaux de sécurisation tels que présentés,
- **Approuve** le plan de financement de l'opération,
- **Donne pouvoir** à Mme le Maire pour déposer les demandes de subventions.

---

## 5 - Syndicat de la Losse : retour des ouvrages hydrauliques

Au vu des précédentes délibérations, la reprise des ouvrages hydrauliques doit être effectuée selon le tableau ci-dessous.

Communes	Nombres d'ouvrages hydrauliques	Biens non amortis Imputation 2158	Biens amortis Imputation 2158
Antoigné	1	895,84 €	694,48 €
Brion Près Thouet	2	1 791,68 €	1 388,97 €
Louzy	3	2 687,62 €	2 083,46 €
Montreuil Bellay	2	1 791,68 €	1 388,97 €
St Cyr La Lande	2	1 791,68 €	1 388,97 €
St Martin de Sanzay	2	1 791,68 €	1 388,97 €

Les opérations de reprise constituent des opérations d'ordre non budgétaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** d'intégrer les ouvrages hydrauliques à l'actif de la commune selon le tableau ci-dessus.
  - **Demande** au comptable d'effectuer les opérations comptables afférentes au transfert d'actif.
  - **Autorise** Madame le Maire à mettre à jour l'inventaire.
-

## **6 - Aire d'accueil des camping-cars**

Dans le cadre du développement de l'aire de camping-cars, la mise en place d'une borne d'accueil a été étudiée par la société AIRESERVICES qui a chiffré le projet à 28 396 € HT.

Les travaux de terrassement sont estimés à 5 697.00 € HT

Total opération	34 093.00 € HT	40 911.60 € TTC
-----------------	----------------	-----------------

Au coût d'équipement, il convient d'ajouter divers abonnements :

- ligne ADSL 48 € HT / mois

- service SOFT 89 € HT / mois

Plan de financement :

Fonds de Solidarité CD 79	50 %	17 046.50 €
Fonds de concours de la CCT	25 %	8 523.25 €
Autofinancement	25 %	8 523.25 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le projet d'aménagement de l'aire d'accueil des camping-cars,
  - **Approuve** le plan de financement de l'opération,
  - **Donne pouvoir** à Mme le Maire pour déposer les demandes de subventions.
- 

## **7 - Labellisation de l'étang de La Ballastière**

Lors du dernier master de pêche organisé dans l'étang de la Ballastière, la question d'une labellisation de notre étang « Parcours de Pêche Sportive » auprès de la Fédération Française des Pêches Sportives, a été évoquée.

Celle-ci permettrait de développer la notoriété et l'attractivité de notre plan d'eau et offrirait la possibilité d'organiser des concours d'envergure régionale ou départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Mme le Maire à déposer un dossier de demande de labellisation « Parcours de Pêche Sportive », pour l'étang de La Ballastière.
- 

## **8 - Espace NERIKA : proposition d'un programme de travaux**

Considérant l'urgence de la réfection de la toiture, le programme conséquent des travaux à engager qui découlaient de l'analyse de l'audit et surtout le reste à charge pour le budget communal, il est proposé dans un premier temps de se limiter aux travaux indispensables, à savoir la réfection de la couverture et du plafond ainsi que l'isolation des combles.

Devis estimatifs : Travaux de couverture	20 245.68 € HT	24 294.82 € TTC
Plafond suspendu / Isolation des combles	9 679.16 € HT	10 647.08 € TTC

Plan de financement :

Fonds de Solidarité CD 79	50 %	14 962.45 €
Fonds de concours de la CCT	25 %	7 481.21 €
Autofinancement	25 %	7 481.21 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le programme de travaux de l'espace NERIKA,
  - **Approuve** le plan de financement de l'opération tel que présenté,
  - **Donne pouvoir** à Mme le Maire pour déposer les demandes de subventions.
-

### **9 - Admission en non-valeurs**

Le Service de Gestion Comptable présente une liste de produits irrécouvrables pour un montant de 281,03 € correspondant à d'anciennes créances de 2012 concernant l'ex SIVU d'Aides Ménagères pour 283,03 € et une somme restant due pour 0,63 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette demande d'admission en non-valeurs et autorise Madame le Maire à établir le mandat correspondant.

---

### **10 - Renouvellement de matériels**

Il est rappelé qu'il avait été décidé d'acheter une tête « réciprocatrice » à adapter sur notre débroussailleuse sans fil. Il s'avère que l'utilisation de cet équipement ne serait pas optimum avec notre débroussailleuse à guidon.

Il a donc été décidé de chiffrer un équipement complet, avec une débroussailleuse à balancier, proposé au prix de 1264.00 € HT, beaucoup plus maniable dans les espaces restreints, comme par exemple dans le cimetière, entre les tombes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'achat du nouveau matériel et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le bon de commande.

---

### **11 - Recrutement d'un agent**

La publication légale des déclarations de création des deux postes conformément à la dernière réunion a été réalisée sur le site « emploi-territorial »

Suite à la démission à compter du 13 novembre prochain d'un agent d'animation contractuel, il y a lieu de rechercher d'éventuels candidats pour son remplacement.

Une annonce a été publiée sur les réseaux sociaux mais à ce jour, sans succès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder au recrutement d'un agent d'animation contractuel.

---

### **12 - Travaux dans la salle de l'accueil de loisirs**

La pose des rideaux et des stores a été réalisée.

La réfection du sol est programmée pour la semaine 45.

---

### **13 - Remplacement de menuiseries aux gîtes**

Le remplacement de 20 portes extérieures diverses est pratiquement terminé. De petits travaux de finition sont programmés demain.

---

### **14 - Reprise de l'épicerie**

Samedi dernier une rencontre était organisée avec un candidat repreneur de l'épicerie.

Les travaux de raccordement électrique du logement seront réalisés semaine 45.

---

### **15 - Zone d'accélération des énergies renouvelables**

Par courrier en date du 30 mai, Madame la Préfète des Deux-Sèvres nous a informés d'un nouveau dispositif de planification de la loi d'accélération des énergies renouvelables : la définition de zones favorables à l'accueil de projets d'énergie renouvelable par les communes.

Pour nous accompagner dans l'élaboration de ces zones, le service énergie climat de la Communauté de Communes a travaillé sur l'élaboration d'une méthodologie et de cartographies pour nous aider dans notre réflexion.

Un point sur la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 a été fait **lors de la conférence des maires du 19 septembre** et une méthodologie d'élaboration de ces zones d'accélération a été présentée.

**Concernant la concertation**, il nous est proposé de nous appuyer dans ce travail avec le public avec le cabinet Res Publica en partenariat avec la DDT et l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) à travers l'organisation de 5 réunions de concertation réalisées par secteur regroupant plusieurs communes.

Pour le secteur des Buttes, regroupant les communes de BRION-PRES-THOUET, SAINT-CYR LA LANDE, TOURTENAY, SAINT-LEGER DE MONBRUN, SAINT-MARTIN DE MACON et SAINT-MARTIN-DE- SANZAY, une réunion sera organisée le 27 novembre prochain.

---

### **16 - Repas des Aînés du 09 décembre**

Il est rappelé que le Repas des Aînés est programmé à la date du 09 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe à 68 ans, l'âge minimum des habitants de la commune auxquels le repas sera offert,
- Fixe à 26.00 €, le prix du repas pour les personnes extérieures à la commune et pour les habitants de moins de 68 ans,
- Décide de la gratuité pour les membres du Conseil Municipal et les agents.
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour réaliser les invitations.

---

### **17 - Travaux de voirie au LUC**

La SARL NOIRAULT a chiffré des travaux d'aménagement du réseau d'eaux pluviales au LUC, route du Clos de la Coste.

Considérant que ces travaux ne seraient envisagés qu'à la condition que les riverains prennent en charge l'achat des tuyaux, les devis sont présentés, sans la fourniture des buses :

41 ML le long de la maison de Mme CADOR	3 337.00 € HT	4 004.40 € TTC
17 ML le log de la maison de M. GUILLET	1 116.00 € HT	1 339.20 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal de valider uniquement le devis concernant la reprise de 41 mètres linéaires de réseau d'écoulement des eaux pluviales, seule Mme CADOR ayant validé le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les travaux concernant la reprise de 41 ml de réseau Eaux Pluviales pour un montant de 3337.00 € HT,
- Valide le plan de financement de l'opération :

Fonds de concours de la CCT	50 %	1 668.50 €
Autofinancement	50 %	1 668.50 €
- Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des Fonds de concours.

---

### **18 - Convention pour l'entretien des espaces verts**

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Thouarsais contractualise avec la commune pour l'entretien des espaces verts des sites du service assainissement.

Suite à une réactualisation des tarifs, adoptés par délibération de la Communauté de Communes du Thouarsais en date du 3 octobre 2023, il est proposé de renouveler la convention de prestation qui lie les deux collectivités.

Le tarif horaire a été établi à 31.18 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le renouvellement de la convention pour l'entretien des espaces verts,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de prestation.

---

### **19 - Entretien des haies privées en limite de voirie**

Nous sommes régulièrement confrontés à des problèmes d'empiétement de haies privées sur les voies communales.

Il est proposé de réfléchir à la mise en place d'une procédure type à mener.

---

### **20 - Remise tarifaire sur une location du chapiteau les 19 et 20 août**

En raison d'un problème d'entretien des abords par nos services, les locataires ayant dû eux-mêmes, passer la tondeuse, il est proposé d'accorder une remise exceptionnelle : application du tarif commune au lieu du tarif hors commune, soit une remise de 101.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide la remise de 101.00 € et autorise Madame le Maire à établir le mandat correspondant au remboursement.

---

### **21 - Renouvellement de l'adhésion à GÎTES DE FRANCE**

Le 24 octobre, était organisée la visite en vue du renouvellement du classement des gîtes et le maintien en 2 épis a été confirmé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le renouvellement de l'adhésion avec les GÎTES DE France pour 2024.
- Donne pouvoir à Madame le Maire de signer les documents relatifs à cette adhésion.

**Fin de séance à 22h15.**